

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 septembre 2025

Convocation du 24 septembre 2025

N° 2025_09_013

Objet : Mobilité – Convention avec Mobicoop pour la mise en place du dispositif d'autostop partagé

Le 30 septembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, , Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absente : Françoise HOFFMAN

Pouvoirs : Sylvie CHEYREZY à Luc PICHON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 35

Vote contre : pour : 35 abstention : 3

Antoine ALBERTI, Vice-Président en charge de la voirie et aux bâtiments, rappelle aux conseillers qu'en 2021, la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche s'est dessaisie de sa compétence mobilité au profit de la Région Auvergne Rhône Alpes avec laquelle elle a signé une convention de coopération définissant les grandes lignes du projet « Mobilité » du territoire des Gorges de l'Ardèche.

La collectivité est engagée depuis fin 2022 dans le projet « Véhicules partagés » conduit par l'ALEC07. L'objectif est d'accompagner le développement de formes de mobilité partagée sur le territoire.

Dans le cadre de cet accompagnement, il est proposé de développer des projets autour de la mise en place de l'autostop organisé et du covoiturage.

Pour aider la mise en place de l'autostop organisé, la société Mobicoop propose la mise en œuvre sur le territoire du dispositif « Rezo Pouce ». Il s'agit d'un auto-stop de proximité, répondant à des besoins de trajets de courte ou moyenne distance.

Ce dispositif, totalement gratuit pour l'utilisateur, permet de mettre en lien les habitants par :

- la mise en place de panneaux implantés sur le territoire afin de donner de la visibilité au dispositif et sécuriser les zones d'arrêt,
- le déploiement d'outils informatiques et numériques autour notamment d'une carte de visualisation des arrêts et une application smartphone.

Le département de l'Ardèche a émis un avis négatif sur le visuel des panneaux proposés par Mobicoop sur l'ensemble des EPCI Ardéchois lancés dans cette démarche (Sources et Volcans, Pays d'Aubenas, Val de Ligne).

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 007-200039808-20250930-2025_09_013-DE

S²LO

Aussi l'accompagnement des collectivités par Mobicoop va devoir subir des modifications dans son contenu avec la nécessité de développer une « marque blanche ».

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver un avenant à cette convention.

Détail des coûts estimatifs et plan de financement du projet initial :

Prestations	Dépenses
Mise en place dispositif par Mobicoop	4200
Abonnement annuel (Mobicoop)	3900
TOTAL	8100

Détail des coûts estimatifs et plan de financement du projet actuel en marque blanche :

Prestations	Dépenses
Mise en place dispositif (mobicoop)	6500
Abonnement annuel (mobicoop)	4500
TOTAL	11000

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A 35 voix pour et 3 abstentions (Patrice Flambeaux, Gérard Marron, Françoise Plantevin)

Approuve la mise en œuvre par Mobicoop d'une marque blanche d'auto-stop partagé sur le territoire, ainsi que le surcout engendré sur le projet.

Autorise le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président

le Secrétaire de séance

Luc PICHON

Vincent CERVINO

